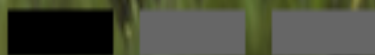


REVUE IVOIRIENNE DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCES SOCIALES



Vol.2 (2021) n°6 – 2^{ème} trimestre
du 30 juin 2021

ISSN 2707-8604





Revue Ivoirienne de Sociologie et de Sciences Sociales
Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication :

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Boîte postale : 01 BP V18 Bouaké 01

Tél :
(+225) 0102 84 10 79
(+225) 0708 35 09 41

E-mail : revueriss@gmail.com

Site internet : [http:// www.riss-uao.org](http://www.riss-uao.org)

ISSN 2707-8604

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Rédacteur en chef : Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences

Rédacteur en chef Adjoint : Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences

Correspondance : *revueriss@gmail.com*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. N'Guessan François KOUAKOU, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Deho Roger TRO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Issiaka KONE, Professeur des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Prof. Alphonse Yapi-DIAHOU, Professeur des Universités, Université Paris 8

Prof. N'Doumy Noël ABE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doumbia TIEMOKO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Émile Brou Koffi, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Opadou KOUDOU, Professeur des Universités, École Normale Supérieure Abidjan

Prof. Maïga ALKASSOUM, Professeur des Universités, Université OUAGA I (Burkina Faso)

Prof. François N'Goran KOUASSI, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean Ferdinand MBAH, Professeur des Universités, Université Omar-Bongo (Gabon)

Prof. Charles AWESSO, Professeur des Universités, Université de Lomé (Togo)

Prof. Jean-Michel Egue LATTE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean-Baptiste GBONGUE, Professeur des Universités, IPNETP Abidjan

Prof. Hypolithe TOLLAH, Professeur des Universités, Universités Québec à Trois Rivières

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Sekre Alphonse GBODJE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Dr Irafiala TOURE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Diamoï Joachim AGBROFI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Obou Mathieu TCHETCHE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Imourou Abou BAKARI, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnabro Robert LOBA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Brahima COULIBALY, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djibli Vincent DIBI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Konan Jérôme KOUAKOU, Chargé de recherche, Université Alassane Ouattara

Dr Euloge Zagocky GUEHI, Chargé de recherche, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo

Dr Martin Armand SADIA, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

Dr Tehua Parfait KOUAKOU, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

NOTES AUX CONTRIBUTEURS

La revue **RISS**, *Revue ivoirienne de sociologie et de sciences sociales* de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), est une revue scientifique à comité de lecture international et des évaluateurs faisant autorité dans les différents domaines qui ont le développement pour objet, notamment la sociologie et les sciences sociales. RISS est un espace de diffusion de travaux originaux de Sociologie et de Sciences Sociales. Cette revue scientifique vise l'émergence, la diffusion de réflexions approfondies sur le développement et la promotion d'un espace de communication et d'échange entre enseignants-chercheurs, chercheurs et différents autres intervenants sur la question partout dans le monde. La revue **RISS** publie un numéro tous les trimestres (quatre (4) numéros ordinaires chaque année), disponible en ligne sur le site de la revue et un dossier thématique au format papier paraissant au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre. En vue de susciter des interventions pour le dossier thématique, un appel à contribution est émis au début du mois de janvier de chaque année. Ce dossier vise à faire l'état d'une question dans toute sa complexité et ses diverses approches. Il est sous la responsabilité d'un Directeur désigné qui en assure le développement éditorial. Les normes éditoriales de la revue RISS sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES.

Les manuscrits

La revue RISS ayant un caractère international, il est recommandé aux auteurs de rédiger dans le souci d'être compris de tous. Aussi doivent-ils éviter des expressions régionales ou de faire allusion à des faits situés localement. Les contributions doivent être envoyées aux responsables de la revue sous la forme électronique, en version Word uniquement à l'adresse : revueriss@gmail.com. Tout projet de texte soumis à évaluation doit présenter les informations suivantes :

- Titre de l'article en capitales d'imprimerie (20 mots maximum) ;
- Les Noms et prénoms complets des auteurs avec leurs adresses professionnelles ;
- Institution de rattachement de son auteur ou de chacun de ses auteurs ;
- Le résumé de l'article en français et en Anglais (150 mots maximum).
- Le corps du texte en Police Times New Roman, Taille 12, Interligne simple ;

Les références bibliographiques suivant les Normes APA (classées par ordre alphabétique) ;

- Volume : 20 pages maximum
- Marges : 3 cm à gauche, 2 cm en haut, à droite et en bas
- La subdivision du texte doit se faire selon le système décimal (1., 1.1., 1.2. - 2., 2.1., 2.2. , etc.).

Structuration recommandée pour tout manuscrit

Pour les contributions **théoriques** et **fondamentales** :

- ✓ Une introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches théoriques)
- ✓ Un développement articulé
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Pour les contributions résultant d'une **recherche de terrain**:

- ✓ Une introduction (justification du choix du thème, objectif, question principale)
- ✓ Un développement articulé (méthodologie, résultats, discussion)
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Résumé : Tout article, y compris les articles de synthèse, doit être accompagné de résumés en français et en anglais, quelle que soit la langue originale du texte. Il doit énoncer brièvement le problème et les objectifs de la recherche, la démarche méthodologique et les principaux résultats. Tout résumé est suivi d'un maximum de 5 mots clés.

Introduction : L'introduction doit poser clairement la problématique avec des citations scientifiques (au moins 5) les plus récentes et les plus pertinentes. Les objectifs de l'étude doivent être clairement énoncés. Le texte doit être rédigé dans un langage scientifique et compréhensible.

Matériel et Méthodes : Dans cette rubrique, il s'agira de décrire la démarche méthodologique suffisamment détaillée. Y figurent entre autres : le type d'étude, la description de la population de l'étude, les données et les techniques utilisées, les variables principales et secondaires étudiées, l'analyse statistique, etc.

Résultats et analyse : Les titres sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale : Titre de niveau 1 est en gras (6 pts avant, 6 pts après), Titre de niveau 2 est en italique gras avec 6 pts avant, 6 pts après et le Titre de niveau 3 est en italique non gras (6 pts avant, 6 pts après).

Discussions : La démarche méthodologique utilisée et les résultats obtenus doivent être discutés de façon conforme aux normes. Au moins cinq (5) auteurs devront être cités en référence dans la discussion.

Citations : Les citations d'auteurs sont entre guillemets. Lorsqu'elle dépasse trois (3) lignes, il faut aller à la ligne pour la mettre convenablement en forme (interligne 1, aller en retrait vers la droite de 2 points, taille de la police réduite d'un point par rapport à la taille normale du texte). Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon le cas :

Initiale(s) du (des) prénom(s) du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs suivi de l'année de publication et de (des) pages de référence ; tous ces éléments étant mis entre parenthèses.

Initiales (s) du (des) prénoms du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs, année de publication et page de références ; ces deux derniers éléments étant mis entre parenthèses.

Exemples :

Cas 1 : Les femmes enceintes ont leur façon d'appréhendé les différents modèles d'interprétation de la maladie (P. H. Collins, 2012 : p. 6).

Cas 2 : Selon H. Mazou (2014, p. 11), les comportements des jeunes sont socialement situés.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Nom et Prénom (s) de (des) auteur(s), Année de publication, Titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

1. Bourdieu Pierre, 1998, La Domination masculine, Paris, Éditions du Seuil, 92 p.
2. Gendron C. 2006, Le développement durable comme compromis, Paris, PUQ, 294 p.

TABLE DES MATIERES

Editorial	7
------------------------	----------

Géographie

SY Oumar Harouna / MBAYE Edmée / FAYE Mbagnick / DIOUF Jules / SY Amadou Abou Caractérisation du peuplement de <i>Carapa procera</i> DC. et de <i>Detarium senegalense</i> J.F. Gmel. dans le Boulouf (Basse Casamance, SENEGAL)	8-27
---	------

Philosophie

AGBENOKO Donyo Koffi La gouvernance : concept et approches	28-40
---	-------

DAH Nibaoué Edith / SOMÉ/SOMDA Minimalo Alice La démocratie moderne à l'épreuve des apories de l'éthique	41-57
---	-------

Sociologie

BEOGO Joseph Migration précoce et fréquentation scolaire au Burkina Faso : cas de la Circonscription d'Education de Base II (CEB II) de Solenzo	58-71
--	-------

BOUGMA Moussa / KABORÉ Sidbewendé Théodore Type de réseau familial et soutien pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou	72-84
--	-------

COULIBALY Abdourahmane / GUINDO Abdoulaye L'abstinence post – partum chez les jeunes couples au Mali : les implications contraceptives et sociales d'une pratique séculaire	85-101
--	--------

MOUSSAVOU Guy La pandémie du COVID-19 : du mandat des enseignants à la résilience des parents dans l'accompagnement scolaire	102-120
---	---------

KABORE Windlanaba Etienne / KABORE Amado / SORGHO/ZINSONNÉ Félicité Marie L. / KABORE Sibiri Luc Analyse des perceptions de l'école dans la région du Sahel au Burkina Faso	121-136
--	---------

ÉDITORIAL

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des phénomènes qui brouillent les distinctions habituelles : les appartenances multiples et les métissages, les rencontres interculturelles, les mélanges entre modernité et tradition, les tensions entre mondialisation et affirmations identitaires, les emprunts et les détournements d'une culture à l'autre, les impacts des nouvelles technologies de la communication et des nouveaux imaginaires culturels, les changements climatiques, etc. Toutes ces préoccupations susmentionnées invitent les Enseignants-chercheurs et Chercheurs à s'inscrire dans une démarche de découverte pour affronter la réalité sociale à travers leurs différentes investigations, échanges et contributions scientifiques. Il s'agit de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée, dans le but de trouver la véritable explication des faits, en vue de participer au bien-être social de nos populations.

C'est dans ce contexte que la Revue Ivoirienne de Sociologie et des Sciences Sociales (RISS), du Département de Sociologie à l'Université Alassane OUATTARA (Bouaké - Côte d'Ivoire), dans une approche pluridisciplinaire, se propose de mettre à la disposition de ses fidèles lecteurs et contributeurs d'horizons divers, un espace d'échanges et de productions scientifiques, afin de contribuer au développement de nos sociétés.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, nous espérons que les différentes contributions et échanges vous seront profitables.

Pour le comité de rédaction

Gnazégbo Hilaire MAZOU

Directeur de publication

La démocratie moderne à l'épreuve des apories de l'éthique

DAH Nibaoué Edith

Université Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou

E-Mail : dahedith@yahoo.fr

/

SOMÉ/SOMDA Minimalo Alice

Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du

Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)/Ouagadougou

E-Mail : alicesomda14@gmail.com

Résumé

Les philosophes politiques ont toujours milité pour une société idéale dans laquelle l'homme peut se réaliser et s'affirmer. Cette société devrait être possible avec l'avènement de la démocratie moderne. Mais force est de constater que ce régime politique ne favorise pas toujours le déploiement d'une véritable citoyenneté capable de rendre le vivre-ensemble harmonieux. Des obstacles au respect des exigences de la citoyenneté dans les États démocratiques se révèlent être des freins à la promotion des valeurs éthiques. Le non-respect de la dignité humaine en particulier, des droits de l'homme en général, la violation des droits civiques, politiques et socio-économiques constituent des apories de l'éthique qui nuisent à la citoyenneté. Il est donc impératif de restaurer cette citoyenneté par la culture d'une gouvernance vertueuse et d'une véritable éducation.

Mots clés : Citoyenneté, démocratie, dignité humaine, droit, éducation

Summary

Political philosophers have always sought the ideal society in which the human being is able to get self-accomplishment and affirmation. This society should be possible with the accession of modern democracy. But we notice that this political system does not favor the development of a real citizenship able to make a harmonious collective life. Some hindrances to citizenship in democratic states are revealed to be brakes to the promotion of ethics. The disrespect of the human dignity in particular, of human rights in general, the violation of civic, political and socio-economic rights are some aporias of the ethic which harm citizenship. So, it is a duty to restore this citizenship through the culture of virtuous governance and a true education.

Key words:, Citizenship, democracy, human dignity, right, education

Introduction

La démocratie est un système politique supposé apporter plus de satisfaction dans la vie sociale au regard de ses normes, principes, valeurs et conditions. Ce système politique permet

d'apprécier l'éthique dans ses dimensions relatives à la justice, à l'égalité, à la liberté à la dignité de l'homme, à la responsabilité dans l'exercice du pouvoir. Cependant l'on constate que dans son fonctionnement, le système démocratique dans son élan de valorisation de l'éthique se heurte à des apories telles que la violation des droits de l'homme. Cela semblent limiter ses idéaux à l'aspect théorique, dégradant ainsi la citoyenneté. Les apories de l'éthique constituent-elles des obstacles à la consolidation de la démocratie moderne ? De cette question principale découlent des questions secondaires à savoir : dans quelle mesure la citoyenneté dans les États démocratiques modernes peut-elle être restaurée face aux apories de l'éthique ? Comment l'éducation peut-elle contribuer à cultiver une citoyenneté active et responsable dans la démocratie moderne ? Pour une meilleure intellection du sujet, des théories de la philosophie morale et politique seront convoquées. Ainsi, seront identifiés, d'abord, les apories de l'éthique comme des obstacles à la citoyenneté. Ensuite, les conditions de restauration de la citoyenneté dans les États démocratiques seront examinées et enfin, la place de l'éducation dans la culture de la citoyenneté dans la démocratie moderne sera montrée. Le sujet est traité dans le cadre d'une analyse des écarts entre l'idéal éthique visée par la démocratie moderne et ce qui se donne à voir dans la pratique. Et ce, dans la perspective d'envisager la bonne éducation comme pouvant contribuer à la réalisation de la citoyenneté épanouie.

1- Les apories de l'éthique, obstacles à la citoyenneté

De son étymologie grecque, le terme aporie est la transcription littérale de *aporia*, dont le sens propre est impasse, sans issue, embarras. La philosophie, notamment celle d'Aristote lui donne un sens en insistant sur l'aspect de difficulté à résoudre, surtout lorsqu'il s'agit de la « mise en présence de deux opinions contraires et également raisonnées en réponse à une même question » (O. Hamelin, 1985, p. 233). Pour Platon, il s'agit d'une difficulté qui exige un changement de registre dans la recherche. Quant aux Modernes, ils donnent à ce terme un sens encore plus fort ; ils le définissent comme un problème insoluble, un obstacle insurmontable. Il convient de noter qu'ici, l'aporie n'est pas un argument ni un raisonnement, mais une situation à laquelle est confronté le système démocratique dans son exercice.

La société moderne fait la promotion de l'être humain sans distinction quelconque. Cependant, dans la pratique, l'on constate malheureusement un écart entre ce qui est voulu et ce qui est fait. On assiste de plus en plus à une violation des droits de l'homme qui suscite des doutes sur la considération de tous les hommes comme étant des êtres égaux dignes d'un même traitement. Les hommes dans leurs différents rapports donnent parfois de croire que l'homme ne vaut pas l'homme. Cela sollicite sans cesse la philosophie politique et l'amène à se demander si tous les hommes sont considérés comme des êtres, tous, porteurs d'humanité et méritent à ce titre le

respect et la considération. La notion de personne humaine connaît, de plus en plus une crise profonde qui remet en cause les fondements éthiques et politiques du vivre-ensemble. Utilisée dans divers domaines du savoir humain, la notion de personne sert à légitimer les choix éthiques et les opinions scientifiques pour justifier des prises de positions politiques qui reconnaissent la dignité. Cependant, la notion de personne semble ne pas être appliquée à tous :

Ce ne sont pas seulement les personnes qui font l'objet de refus divers, c'est la notion même de personne, ou si l'on veut de personnalité, en un sens moral et juridique, plutôt que psychologique, qui se trouve en bute à une forme de refus, dont certaines personnes concrètes font les frais, à qui l'on refuse la « bienvenue au club » de la vie et de l'humanité ou que l'on juge indigne d'y rester. (M. Nodé-Landois, 2012, p. 303).

En effet, la personne signifie l'être de l'homme et non sa simple représentation. Dans cette option, E. Housset (2007, p. 14) écrit : « Reconduisant à une interrogation sur nous-mêmes comme celui qui déploie une compréhension de l'être, elle se rapporte au sens d'être humain ». La crise de la notion de personne caractérise notre temps et la réduit à la pure abstraction de la personnalité morale, comme capacité à prendre conscience de soi et à répondre de ses actes. Pour S. Robillard (2008, p. 177) l'homme lui-même est considéré comme l'être raisonnable, capable d'être autonome et de s'autodéterminer, sans que soit pris en compte son être profond. Pour M. Savadogo, (2008, p. 8) « l'éthique suggère l'aptitude en l'homme de se fixer des buts, de se former des règles de conduite indépendamment des sollicitations naturelles, physiques et biologiques. ». Comment affirmer le statut de la personne humaine de sorte qu'il ne soit pas purement artificiel ? Comment fonder le respect de la dignité de tout être humain sur la base du vivre-ensemble dans une société plurielle ? Le pouvoir politique, notamment le régime démocratique ne constitue-t-il pas la condition d'effectuation des potentialités humaines et le milieu d'accomplissement du souhait commun de vivre-ensemble ? Le système de la démocratie moderne dans la majorité des pays africains souffre de nombreux maux entre autres les doutes quant à la capacité des politiques à faire face à un monde en mutation ; une distance semble exister entre personnalités politiques, administratives et le reste de la population. Les coups d'État auxquels on assiste encore prouvent que la notion de démocratie a besoin d'être reconsidérée. Et compte tenu des limites de la nature comme des intérêts individuels, il devient urgent de développer les capacités de penser et d'agir ensemble en adepte de la démocratie pour favoriser le vivre-ensemble en mobilisant aussi bien l'individu que la communauté. Si l'on dispose de multiples possibilités d'agir, l'on a par contre du mal à œuvrer ensemble dans la durée pour le bien commun en réussissant les mutations indispensables grâce à des transitions conduites avec les populations concernées.

La démocratie représentative actuelle montre des signes de faiblesse comme la montée du taux d'abstention lors des élections, la baisse du taux d'inscription sur les listes électorales et le

désintérêt par rapport aux affaires politiques. Elle est caractérisée par une insuffisance de la représentativité, une influence excessive des pouvoirs de l'argent, des experts, des médias, etc. Les intérêts des élus ne coïncident pas nécessairement avec ceux des électeurs. On assiste à une concentration des pouvoirs qui favorise la corruption et à la tendance à la concentration des pouvoirs aux mains d'une minorité. La place est faite au conflit d'intérêts. Les faibles voient ainsi leurs droits bafouillés par les puissants. C. B. Koné (2003, p. 19) dénonce cette réalité en ces termes : « le triomphe d'intérêts narcissiques, comme le sentiment de supériorité fondé sur le savoir ou l'argent conduit à l'exclusion de nombreux citoyens de l'activité politique ». En effet, le savoir et l'argent sont des critères de discrimination dans nos démocraties actuelles. Dans le monde contemporain de plus en plus complexe soumis aux pratiques administratives qui prennent des fois une allure bureaucratique, les illettrés ont le sentiment d'être sans valeur et par conséquent, marginalisés face aux personnes instruites, intellectuelles. Les riches, bien que minoritaires, dominent le monde et prennent des décisions qui engagent et soumettent la majorité de la population pauvre puisque de nos jours à l'ère de la mondialisation libérale, les grands groupes économiques et financiers gouvernent et dirigent les affaires publiques des États dits démocratiques.

Ce qui se passe aujourd'hui rappelle la Grèce ancienne ; les faits semblent rapprocher la démocratie contemporaine de l'antique démocratie athénienne sectaire à l'égard des travailleurs manuels, des femmes, des esclaves, des ignorants, des étrangers. En effet, il y avait d'une part, les citoyens bénéficiant de tous les avantages liés à leur situation et, d'autre part, les non-citoyens, constituant la majorité des individus, exclus de la gestion des affaires politiques. Dans la démocratie actuelle, il y a un malaise dû à l'accaparement du pouvoir par une frange de la population au détriment des autres. C. B. Koné (2003, p. 20) note ceci :

En dépit des récentes avancées en matière de droits politiques des femmes, il est permis de douter de l'égalité entre humains si l'on tient compte de ce qui perdure dans la vie familiale. En effet, l'inégalité entre citoyens et citoyennes en politique résulte, en quelque sorte, de leur inégalité dans la vie privée.

Cela signifie que la société démocratique qui garantit l'émancipation du genre humain entretient paradoxalement l'exclusion et la discrimination. Il est difficile de changer les mentalités des personnes conditionnées par une culture donnée. Les valeurs que prône la démocratie ne sont pas reconnues comme telles et ne sont pas observées sur la scène politique. Des formes sournoises de discriminations persistent et remettent en cause les acquis de la démocratie moderne.

La démocratie comme affirmation des valeurs éthiques semble être un leurre, une illusion. Car en concevant la démocratie comme pouvoir du peuple, il se crée le mythe de l'autogouvernement selon lequel le peuple s'émanciperait enfin du règne de la domination et de la sphère oppressive des pouvoirs politiques, économiques, financiers et religieux. Mais cette illusion est bien un

mythe qui n'est jamais en symbiose avec les réalités existentielles de nos sociétés. Loin d'être un régime dans lequel le peuple en personne gouverne, la démocratie n'est qu'un certain aménagement de l'asymétrie entre gouvernants et gouvernés, asymétrie propre à tout pouvoir. La démocratie n'est donc pas un régime qui aurait le don exceptionnel d'échapper au despotisme et à la domination. Conçue comme autogouvernement, elle semble n'avoir pas existé. Elle apparaît comme un mythe, celui d'une société imaginaire vertueuse et transparente qu'on ne voit nulle part réalisée sur terre. Faut-il se résoudre à se bercer d'illusion par rapport à l'authentique régime démocratique et humaniste ? Les expériences et les modèles de la démocratie, loin de confirmer la définition de la démocratie comme gouvernement du peuple l'invalident, ou montrent qu'elle est une réalité qui semble inaccessible aux hommes. En effet, c'est épisodiquement que le peuple gouverne dans le régime démocratique contemporain alors qu'il est en principe le dépositaire du pouvoir. Il est presque toujours et malheureusement condamné à déléguer son pouvoir à une classe de politiciens professionnels qui, en définitive, pervertissent la démocratie en foulant aux pieds ses principes cardinaux. Selon C. Colliot-Thélène (2011, p. 8), « c'est une vérité d'évidence que la participation du citoyen à l'élaboration des lois, par le biais indirect ordinaire de l'élection de ses représentants, pèse de peu de poids dans la détermination du contenu de ces lois ». Il est donc illusoire de croire que la démocratie favorise la libre participation du citoyen à la conception et à l'exécution des projets de développement puisqu'il est de plus en plus la victime des manipulations des médias, des instituts de sondage et des statistiques gouvernementales.

La société démocratique promotrice de valeurs éthiques semble en difficulté, car elle appartient bien à l'histoire réelle de la démocratie mais ses effets politiques s'essouffent au contact de la mondialisation qui modifie les lieux et les stratégies de pouvoir. Ce qui est donc illusoire, c'est de maintenir une représentation du peuple qui n'a eu d'efficacité politique qu'à un certain moment de l'histoire. Il ne s'agit donc pas de faire totalement disparaître cette figure du peuple mais de la revisiter.

En revisitant le concept de peuple et en tenant compte de cette tension, inhérente à l'histoire de la démocratie et du droit, entre d'une part la territorialisation du peuple et du citoyen, et, d'autre part, leur dénationalisation. La représentation du peuple politique correspond à son inclusion dans le cadre de la structure du pouvoir étatique. Cette définition propose une détermination fermée de la citoyenneté : c'est l'appartenance à la nation qui en décide. Seul le cadre territorial permet l'exercice de la citoyenneté. Aux yeux de C. Colliot-Thélène, trois inconvénients majeurs caractérisent cette détermination. D'abord, la définition inclusive de la citoyenneté présuppose l'exclusion des non-citoyens de la vie politique. Ensuite, si l'individu exerce son pouvoir politique uniquement du fait de son appartenance politique à une nation, ce pouvoir lui est donc

conféré. Il ne lui appartient pas en propre, en tant qu'individu. Et enfin, l'époque actuelle est caractérisée par l'existence de pouvoirs, de systèmes de contrôle administratifs et policiers qui ont pour effet de restreindre la liberté, les droits de l'individu et du peuple en quête de bien-être et d'épanouissement. Malgré l'existence des normes qui organisent les mouvements, certaines personnes semblent être confinées dans les limites étroites d'un territoire alors qu'en tant qu'habitants de la planète, ils devraient pouvoir l'explorer et avoir le droit de se mouvoir sans aucune restriction à l'intérieur des limites du monde afin de participer avec les autres à la recherche de solutions pour l'épanouissement intégral de l'homme.

La démocratie actuelle qui est libérale, caractérisée par une économie capitaliste paraît privilégier les intérêts matériels et financiers aux dépens du contact humain chaleureux et de l'humanisme garantissant le respect de l'être humain. Selon M. Hecquard (2007, p. 112), malgré sa définition usuelle, la démocratie réelle n'est pas le pouvoir du peuple du fait de la trop grande distance qui sépare la masse des citoyens du chef d'État. Ce régime « n'est plus à proportion humaine », car les gouvernants raisonnent en termes de quantité, et les gouvernés, « au rythme des images », avec leur part d'illusion. Est-ce là un succès de l'histoire lié à l'essor technologique, mais toujours dépendante d'une nature humaine inchangée ? Ou faut-il craindre une absence d'éthique dans nos systèmes démocratiques ? Cette question semble utile dans la mesure où elle amène à relativiser la notion de progrès, dont la démocratie se veut à la fois le vecteur et le fruit, sans être à l'abri d'atteintes à la liberté. Peut-on envisager une restauration des principes de la démocratie dans le sens de la réhabilitation de la citoyenneté éthique ?

2- Esquisse d'une restauration de la citoyenneté éthique

Selon L-M. Morfaux, (1980, p. 47), le citoyen est « celui qui jouit des droits propres aux membres d'une cité ou d'un État. C'est l'individu habitant une cité et jouissant des droits de la cité c'est-à-dire des privilèges reconnus à ses habitants ». La citoyenneté comme notion juridique traduit le statut de l'individu doté de droits. Il s'ensuit que le citoyen, c'est l'être humain libre et responsable qui vit en bonne intelligence avec les autres membres de la société. La citoyenneté suppose une reconnaissance de l'Homme comme un être qui a des droits et devoirs et qui mérite une considération particulière. J-G. Fichte pense que ses droits lui garantissent une vie individuelle et collective digne.

La démocratie, dans la philosophie moderne tout comme dans la philosophie antique, plaide en faveur de la reconnaissance des droits du citoyen. Elle « tend justement à pourvoir l'ensemble des besoins humains afin d'assurer les droits, l'effectivité du citoyen » (C. B. Koné, 2010, p. 206). Autrement dit, la démocratie lutte pour le bien-être social, économique, matériel, moral des citoyens. Mais paradoxalement, la citoyenneté, dans nos sociétés actuelles qui se réclament de la

démocratie, est en crise. Car l'Homme d'aujourd'hui est confronté à plusieurs difficultés telles que la pauvreté de la masse, la corruption, l'achat des consciences, le mercantilisme, l'exclusion qui détournent peu à peu, consciemment ou inconsciemment, la majorité de la population de la chose politique. On assiste ainsi à un recul, voire à une remise en cause de la citoyenneté, ce qui nous conduit à penser qu'on n'est pas plus avancé qu'à l'époque antique. En effet, dans la démocratie antique notamment dans *La Politique* d'Aristote, le statut de citoyen n'est pas reconnu à tous. Il était légitime que certains individus bénéficient de droits s'y afférents et d'autres non. On est tenté ici de poser le problème de l'actualité de la philosophie politique d'Aristote. La démocratie moderne comme valorisation de l'humanisme, de l'éthique semble être en contradiction avec ses principes qui sont entre autres le respect de la liberté et des droits de l'homme. Comment restaurer alors la démocratie, la citoyenneté ?

Face au mal qui ronge notre société démocratique, C. B. Koné (2016), propose de repenser la citoyenneté dans son texte en hommage au professeur Joseph Ki-Zerbo. À ce propos, il soutient que la lutte pour la reconnaissance des citoyens est avant tout une exigence en faveur de

la mise en place d'un état dans lequel ils ont le sentiment d'être des sujets responsables dont la volonté est prise en considération parce que c'est leur droit. En fait, ils veulent que l'homme le plus pauvre, le plus faible ou le moins doué soit traité au même titre que le riche, le fort ou le surdoué. C'est tout homme qui désire être reconnu comme humain et considéré avec respect pour renforcer le sentiment social. (C. B. Koné, 2010, p. 210).

Autrement dit, la restauration de la citoyenneté passe d'abord par la reconnaissance et le respect de la dignité humaine. Elle n'est pas un état, elle désigne une manière d'être auprès de ses semblables, avec eux, et d'être traité comme eux. Elle traduit une condition universelle d'appartenance à la sphère du politique. Le citoyen est un individu qui, loin d'être une fiction juridique ou une réalité abstraite correspondant au sujet responsable, doté de droits et de devoirs, participe à la vie de sa cité pour réaliser avec les autres membres le bien-être matériel, spirituel, psychologique et moral. Être citoyen, c'est réaliser la communauté et faire humanité avec les autres dans le cadre d'un processus de réalisation de soi et de production des structures objectives de la vie en commun, qu'elle soit économique, sociale, politique.

La restauration de la citoyenneté, au-delà du simple être, suppose également l'action et la fin qui la détermine. La notion de faire ne renvoie-t-elle pas à celles de produire, d'exécuter, de réaliser ou d'accomplir ? Il paraît difficile de se représenter le citoyen comme un sujet passif. Autrement dit, on ne peut le concevoir que comme un agent, un acteur qui soutient le progrès, les intérêts et le bien commun de la société dans laquelle il vit.

S'il faut en effet admettre que la co-citoyenneté constitue le modèle de la citoyenneté et de son devenir, aussi faudra-t-il mettre au jour la façon dont chacun œuvre dans l'horizon de la communauté éthique, c'est-à-dire dans le contexte de la construction d'une œuvre commune ou

chacun y met du sien avec des intentions moralement louables. Dès lors, la question est de savoir comment penser les conditions constitutionnelles comme affectant de manière significative les contours essentiels d'une citoyenneté éthique s'effectuant chaque jour. Sur ce point, la leçon d'Aristote (1977, p. 166) semble être utile. La diversité des régimes politiques et la diversité même des conditions au sein d'une même cité, interdisent de chercher les critères objectifs de la citoyenneté dans les particularités de tel ou tel régime, et imposent de trouver un invariant qui ne donne prise à aucune disqualification.

Il est par conséquent permis d'exclure certains critères formels de la définition de la citoyenneté, non pas parce qu'ils seraient inexacts, mais parce qu'ils sont inadéquats à la tâche définitionnelle qu'on se fixe : rapporter la citoyenneté au territoire, au statut social, ce sont là autant de manières vraies d'expliquer ce que sont un Athénien, un Spartiate, un Burkinabè ou un Ghanéen mais non d'énoncer le contenu invariable du concept de citoyenneté. Les formalisations du droit sont donc vraies, mais impuissantes également à caractériser l'unité fonctionnelle que recouvre la citoyenneté, et qui implique une définition transcendante. Ainsi, selon Aristote (1977, p. 170), « l'homme, en effet qui a la possibilité d'accéder au Conseil ou aux fonctions judiciaires dans un État, nous disons dès lors qu'il est un citoyen de cet État ; et nous appelons État la collectivité des citoyens ayant la jouissance de ce droit ». Être citoyen, c'est à la fois contribuer à définir les structures générales autour desquelles se compose le devenir historique de la communauté, et participer à leur mise en œuvre judiciaire ou politique. La finalité spécifique de l'activité politique ne se résume pas au devenir historique de la cité. Mais elle consiste en la réalisation effectivement de l'indépendance économique ou militaire de la cité, à la participation des citoyens à la vie collective. La citoyenneté est par conséquent définie comme un état non figé. Elle est un pari, un défi d'humanité, à relever élégamment. Car d'une part sa finalité est essentiellement éthique, et, d'autre part, la variété des régimes politiques et des circonstances historiques sont autant d'obstacles à la réalisation de sa propre essence. Enfin, le modèle aristotélicien de la citoyenneté implique une antériorité de la cité par rapport au citoyen, dans la mesure où elle n'est pas le résultat de la somme ou de l'unité des citoyens, mais des citoyens définis par la nature fondamentalement éthique des fonctions qu'ils remplissent dans le contexte politique de la cité. Ce n'est donc pas, selon la vision d'Aristote (1977, p. 170), l'action politique qui produit la sphère politique mais, inversement, cette sphère qui détermine l'activité politique et permet d'en mesurer les déviations.

Selon Benveniste, il faudrait en effet se rendre à l'évidence que la langue nous instruit, parce que l'idée de citoyenneté recouvre un double mouvement, et non pas une contradiction. Le modèle latin nous impose de comprendre la citoyenneté comme une composition : la cité ne préexiste

pas au travail actuel et actif de la politique, mais en émane comme une difficile convivialité, ou un concert dissonant de volontés, à la fois singulières et spéculaires. Le modèle latin de la citoyenneté en constitue dès lors une détermination d'existence, parce qu'il met en évidence le fait que l'on soit toujours quelque chose pour autrui, et qu'il est toujours quelque chose pour soi, et que nous nous renvoyons ainsi réciproquement une image de dépendance, de servitude ou de liberté. Mais, d'un autre côté, le modèle grec nous enseigne que la citoyenneté ne s'acquiert que dans une certaine tendance à des fins qui ne sont pas exclusivement politiques, à des contraintes sociales ou des impératifs économiques. Pour É. Benveniste (1966, p. 155), « la cité n'est pas en effet un lieu qu'on partagerait, parce qu'on ne partage jamais rien que de rompu et qui ne présente aucune véritable unité - le pain, la nourriture, les biens ». Il faut plutôt appréhender la cité comme une sphère intentionnelle, par quoi un homme n'est précisément ni dieu ni bête mais bien « animal politique » (Aristote, 1977, p. 28), et que son mouvement naturel, qui le conduit à la plénitude de lui-même, est sa condition politique elle-même. Le modèle grec de la citoyenneté ne nous fait certes pas entendre la tonalité du concert social, mais il permet de la penser comme une détermination d'essence : être homme ici, c'est participer de la citoyenneté. On comprend ainsi que la citoyenneté est une éthique réalisée à travers la politique, et à cette condition, elle qualifie quelque chose qui relève des fins ultimes de la vie sociale.

Malgré toute la bonne volonté des hommes en vue d'une meilleure organisation sociopolitique, la démocratie moderne semble encore impuissante à réaliser l'éthique. La réalisation de la cité parfaite même par la démocratie moderne paraît encore être une illusion du fait de l'imperfection constitutive des hommes. Dans le meilleur des cas, les hommes réalisent la législation la plus adéquate aux intérêts de leur communauté, mais ils tendent difficilement vers la justice absolue et parfaite. Celle-ci est au fond une visée idéale vers laquelle tendent, sans jamais l'atteindre, les meilleurs régimes. Selon l'idée d'Aristote, de même qu'il paraît impossible à l'individu d'être absolument vertueux et juste, de même il n'existe aucune cité qui puisse revendiquer d'être absolument juste. Elle reste sans doute, encore aujourd'hui, à inventer et ce, par l'éducation des citoyens, une éducation appropriée.

3- L'éducation, projet politique : condition d'une citoyenneté active et responsable dans la démocratie moderne

Le terme éducation a plusieurs acceptions différentes qui sont parfois complémentaires. Elle peut être considérée, en référence aux structures scolaires, comme le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales ; elle renvoie non seulement à la transmission de connaissances, en formation initiale ou permanente, mais aussi, au-delà du seul apprentissage cognitif, aux bonnes manières c'est-à-dire les attitudes humaines dont fait preuve une personne.

L'éducation évoque aussi le régime particulier que subissent certaines personnes ayant une façon d'être qui ne correspond pas à la norme définie. On fait parfois allusion à une rééducation. L'éducation humaine inclut des compétences et des éléments culturels caractéristiques d'un temps et d'un espace donnés. Elle revêt donc une importance fondamentale pour l'accession à l'humanité et pour le maintien harmonieux de la civilisation. En effet, l'éducation est l'action d'apprendre, d'assimiler et de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques considérées comme essentielles pour atteindre un niveau de culture souhaité. L'éducation permet de transmettre d'une génération à l'autre la culture nécessaire au développement de la personnalité et à l'intégration sociale de l'individu.

Vue sous ces angles, l'éducation est complexe et variée. Cela mérite que nous nous attardions un instant sur le concept éduquer pour non seulement l'explicitier mais aussi et surtout pour comprendre le sens que lui assigne la philosophie, quelle orientation lui donne-t-elle et comment penser une éducation qui favorise l'accès à la citoyenneté éthique.

Le terme éduquer provient de latin *educare* qui veut dire nourrir, allaiter, ou de *educere* qui veut dire tirer de quelque chose, produire. Éduquer, c'est à la fois entretenir, maintenir dans l'existence et mener hors de ce qu'on est. Si on suit O. Reboul dans *La philosophie de l'éducation*, on constate qu'il procède à une analyse des principaux synonymes liés au verbe éduquer, à savoir élever, enseigner et former. Élever se rapporte à l'éducation au sens restreint, c'est-à-dire celle de la famille. Il s'agit d'une éducation spontanée à travers laquelle le parent éveille et développe la conscience de son enfant. Cela semble s'inscrire dans l'ordre naturel des choses. Le terme enseigner désigne une activité qui s'exerce dans une institution dont les objectifs sont explicites et plus ou moins codifiés et assurés par des professionnels. Si élever est spontané, enseigner est plutôt une éducation intentionnelle. Quant au terme former, O. Reboul (1989, p. 17) relève « son caractère polémique qui prend en compte les autres notions. Former c'est développer une aptitude, une qualité ; c'est exercer ou façonner l'esprit, le caractère d'un individu. La formation vise la préparation de l'Homme à une fonction sociale donnée. »

Les trois synonymes du mot éduquer présentent des enjeux certains. Et même s'ils présentent entre eux des rapports d'exclusion, il n'en demeure pas moins vrai que par leurs sens différents, ils entretiennent un rapport de complémentarité. Autrement dit, quel que soit le modèle, on apprend toujours quelque chose. Et par le concept unificateur qui est l'éducation, il se profile une idée : celle du changement, de devenir meilleur ou encore du développement des « potentialités d'être humain que chacun porte en soi ». Quel que soit le domaine, toute réflexion sur l'éducation contribue à l'apprentissage à être homme, à tendre vers plus d'humanité. (O. Reboul, 1989, pp. 17-19).

L'éducation est « l'action par laquelle on conduit l'être humain de l'état d'enfance entendu comme *terminus ad quo*, à l'état adulte posé comme *terminus ad quem*, entendu comme point d'arrivée » (D. Mvogo, 2002, p. 14). Autrement dit, l'éducation se donne pour fin explicite la production des êtres mûrs, achevés et accomplis car la notion d'adulte désigne l'homme à l'état mature, parfait de son essence tel qu'une société se le représente à un moment donné de sa croissance. Une éducation est orientée vers la réalisation d'une idée positive de l'homme. L. Mouze (2006, p. 206) soutient qu'« éduquer les hommes, c'est donc les faire devenir hommes ». Cela signifie qu'un éducateur doit s'interroger sur les valeurs humaines capables d'orienter son action éducatrice. Si tels sont les avantages qu'offre l'éducation, alors comment comprendre que malgré le fait que les Hommes reçoivent une éducation, la société soit dominée par des réalités qui traduisent le contraire au point d'être invivable et comparable à un monde méconnaissant les valeurs hautement humaines de l'éducation ?

On peut supposer que les conceptions de l'éducation ne tiennent pas compte des réalités du moment, ou que parfois, elles ne répondent pas aux exigences. C'est pourquoi, après la défaite d'Athènes à la guerre du Péloponnèse, Platon pense une réforme de l'éducation. Dans *La République* et *Les Lois*, il met en exergue les bases de la cité idéale et celles d'une éducation pleinement humaniste conduisant l'être humain à la vertu. Et selon sa vision c'est la philosophie, la connaissance qui préside à une telle éducation. Elle a le devoir de former à la fois des hommes accomplis et des citoyens exemplaires dans une société organisée selon la raison. Il est en fait dans la logique de Socrate, qui avant lui, s'est intéressé à la question de l'éducation. Éducateur, il est aussi un citoyen exemplaire. Le *Criton* met en scène la manière dont il s'est librement soumis à la sentence de sa condamnation à mort. Il a choisi d'obéir aux lois, acte qu'il considère comme un devoir citoyen. La mort de Socrate que son disciple considère comme injuste détermine la philosophie politique de ce dernier. En effet, celle-ci fait de l'éducation le pilier central, le moteur de la société juste.

En outre, l'éducation est présentée comme un processus à travers lequel on oriente l'enfant vers l'excellence. Pour Platon, (1997, p. 78), « elle vise à former à la vertu dès l'enfance et inspire un désir ardent de devenir un citoyen parfait, sachant commander et obéir selon la justice ». Par l'éducation, on apprend à devenir un homme de bien, un être capable de se dominer. Éduquer consiste à élever un enfant en conduisant son âme le mieux possible non seulement à aimer ce qu'il est appelé à faire mais aussi et surtout à viser l'excellence afin qu'il lui arrive ce qui peut advenir de mieux. Il s'agit de se donner pour objectif de rendre l'âme du citoyen excellente et de l'accoutumer à la vertu sous toutes ses formes. L'éducation ne vise pas la formation en vue de l'acquisition des richesses, mais elle s'intéresse à tout et contribue à modeler le comportement

des citoyens depuis l'état embryonnaire de telle sorte qu'ils soient amenés à obéir aux lois par habitude sans même y penser c'est-à-dire de façon naturelle.

Éduquer signifie également conduire, guider, faire se développer. Et ce sens, il s'applique aux deux états de l'homme à savoir son état physique et son état psychologique. Car l'homme est constitué d'une âme raisonnante, et d'un corps dense et composé. Il s'agit d'une part, à travers l'éducation physique de nourrir et prendre soin du corps humain pour qu'il s'harmonise avec les lois de la nature suivant les règles sportives, de la propreté et de l'entretien ; et d'autre part, à travers l'éducation morale et psychologique afin d'affiner le caractère, de dompter sa rébellion pour l'adapter aux bonnes habitudes et aux traditions modérées, de cultiver son esprit par étape d'un domaine de connaissance moindre à un domaine plus élevé. Et ceci, pour amener l'être de l'apprenant à comprendre les phénomènes abstraits et les lois qui régissent le processus de l'avènement des choses.

La thématique de l'éducation est une préoccupation centrale ancienne de la philosophie. Avec Socrate, l'éducation était déjà une question. En effet, au milieu d'une époque rigide où la Grèce s'entredéchirait, où la désinvolture de l'élite allait de pair avec la curiosité intellectuelle et l'esprit d'entreprise, il a posé la question de la mesure. Il s'est interrogé sur ce qu'il convenait d'entreprendre, notamment sur ce que l'on peut prétendre enseigner. Comment former l'homme pour un dessein à la fois singulier et pluriel ?

Chez Platon (2002, pp. 211-213), l'éducation est une recherche pratique et théorique pour atteindre l'équilibre entre les différentes forces physiques et morales chez l'individu, c'est-à-dire l'équilibre entre l'instinct, la passion et la raison. De ce point de vue, l'équilibre résulte de l'entraînement de l'instinct par la passion et l'entraînement de la passion par la raison. Son souci, bien qu'ayant en considération la métaphysique, n'en reste pas pour autant moins politique, d'où la question de l'éducation, dont l'importance est exprimée à travers l'allégorie de la caverne. Cette question s'inscrit dans une réflexion ontologique qui ouvre des perspectives éthiques. Car la finalité de l'éducation platonicienne est d'ordre moral et politique. Il ne s'agit pas d'un apprentissage pour savoir, mais d'une formation pour savoir-être et savoir-faire (Platon, 2002, pp. 221-224).

La cité platonicienne est essentiellement éducative. Elle est créée par l'éducation et ne peut durer qu'à condition que les citoyens soient éduqués et que la science et les savoirs les rendent aptes à prendre des décisions politiques raisonnables. L'éducation vise la conservation de la cité contre toute innovation nocive. C'est en ce sens qu'elle n'est pas en vue l'épanouissement individuel, mais elle est entièrement au service de la cité, garante du bonheur des citoyens.

L'éducation est de nature à assurer une vie réglée et bonne. Les philosophes comme les législateurs, mieux que quiconque, doivent se donner les moyens d'établir une cité juste

construite sur des bases saines et ayant pour visée la paix mutuelle et la bienveillance. Il s'agit d'œuvrer à l'excellence des citoyens, de les rendre meilleurs et ce, malgré eux. Pour cela, il est impératif de concevoir une politique éducative qui privilégie l'amélioration de l'âme qui passe par l'obéissance aux lois. Éduquer dans cette perspective, c'est orienter vers l'excellence, c'est apprendre à devenir un homme de bien. Cette tâche revient au politique qui doit veiller à l'élaboration d'une politique d'éducation et aider à la bonne détermination des conditions de leur mise en application et à celle des lois avec le sens de la mesure.

Aristote (1969, pp. 67-68) tout comme son maître, s'inspire de la politique d'Athènes. Dans son introduction à l'*Histoire des animaux*, il esquisse de façon remarquable une classification des animaux et présente leurs types de mobilité, leurs formes de sociabilité et les caractères spécifiques de l'âme. Il en arrive au fait que « seul parmi les animaux, l'homme est capable de délibérer. Et beaucoup participent à la simple mémoire et à l'instruction, mais aucun, autre que l'homme, n'est capable de réminiscence » (Aristote, 1969, p. 68). Si l'homme et l'animal ont en commun quelques aptitudes leur permettant de se sentir et de se regrouper, de se défendre, de se nourrir et de faire des rencontres pour s'en souvenir, il reste que le genre humain lui, a quelque chose de spécifique. Il s'agit de la faculté d'apprendre et de conserver dans sa mémoire de nombreux souvenirs. Doté d'expériences multiples, l'homme peut s'élever jusqu'à l'art et jusqu'au raisonnement. C'est partant de ces réalités qu'Aristote construit à sa manière son idéal de projet éducatif dans sa philosophie politique.

L'éducation est considérée comme un problème politique dans la mesure où elle est située à l'intérieure de la cité. Pour Aristote (1977, p. 551), « il faut que l'éducation reçue soit adaptée à chaque forme particulière de constitution car chaque sorte de constitution a ses mœurs propres qui assurent d'ordinaire la conservation de l'État ». Et effet, la nature de l'éducation est en fonction de l'objectif politique visé. Autrement dit, l'éducation de l'individu tient compte du genre de constitution qui régit la cité car celle-ci est à l'image de ses citoyens. Sans mœurs fortement enracinées, la loi reste impuissante.

Par ailleurs, Aristote se référant à l'idée selon laquelle l'homme est essentiellement un animal politique et que le bien de l'individu se confond avec celui de la cité, il conclut que la fin de la politique représente le bien humain. L'individu ne s'épanouit pleinement qu'au sein de la société politique. L'éthique est à la politique comme un art subordonné à l'égard de l'art architectonique. Aristote se révèle encore comme le disciple de Platon qui réclame une éducation publique, commune et en rapport avec le régime politique. Mais il se démarque de son maître pour être plus réaliste et soucieux de s'adapter aux réalités données. Pour lui, l'unité de l'État n'est pas une uniformité et n'exclut pas la variété des éléments composants. Et l'éducation est un

puissant moyen de sauvegarde de l'unité morale de la cité et du respect des institutions établies. C'est en ce sens qu'il fait de l'éducation une affaire d'intérêt public, une fonction de l'État.

Pour Aristote, la finalité de l'éducation est identique à la finalité de l'homme. Évidemment, toute éducation vise, explicitement ou implicitement, un idéal humain. Et pour Aristote, l'éducation est indispensable pour l'actualisation complète de l'homme. Dans son analyse, Aristote part de l'observation du but que visent les hommes. Ils veulent non seulement réussir ce qu'ils entreprennent, mais aussi cherchent-ils à atteindre le bien. Ils s'associent pour constituer la cité qui ne se définit pas seulement par un territoire. Elle est avant tout une communauté humaine. Nous savons que chez Aristote, toute communauté humaine est constituée en vue d'un certain bien (Aristote, 1977, p. 21). Le bien suprême auquel aspire tout homme, c'est le bonheur. Or, l'humain heureux d'Aristote n'est pas un sauvage heureux, ce n'est pas l'homme à l'état naturel, c'est l'homme éduqué. L'homme heureux, l'homme de bien, est un homme vertueux, et la vertu s'acquiert précisément par l'éducation. L'éthique et l'éducation se confondent. Les écrits d'Aristote sur l'éthique sont en quelque sorte des manuels pour enseigner l'art de bien vivre.

L'éducation joue un rôle de conservateur des valeurs éthiques en vue d'une société épanouie. Aristote le reconnaît à juste titre. Et la tâche d'éduquer revient à l'État qui crée les conditions pour renforcer les mœurs et les habitudes conformes à l'esprit même de la constitution, et qui puissent assurer la durée du régime politique qu'il a établi. Sans mœurs fortement enracinées, la loi est impuissante. L'éducation et les habitudes que la vertu favorise sont nécessaires non seulement pour édifier ou affermir la constitution, mais aussi et surtout elle l'est pour la pratique de la vertu qui exige un exercice préalable.

S'il y a un héritage propre à la mentalité grecque qui peut inspirer notre recherche liée aux valeurs citoyennes à promouvoir, c'est d'une part le désir de former et d'éduquer et d'autre part la recherche de la finalité liée à la politique éducative. C'est la recherche de compétence qui permet à l'individu citoyen de jouer un rôle pour la réalisation de la cité parfaite.

M. Nussbaum traite également du problème central de la philosophie morale et politique à savoir quelle éducation morale faut-il mettre en place pour former les citoyens dans les sociétés démocratiques. Sa préoccupation majeure est en faveur de l'enseignement de l'humanité. Partant du diagnostic de l'opposition irréductible entre une éducation tournée vers la compétition et le profit, elle aboutit à l'idée d'une éducation tournée vers la coopération et la démocratie. Elle semble viser la réactualisation de la conception aristotélicienne des vertus à travers sa théorie des "capabilités". À la formation de l'esprit critique et d'une culture démocratique, M. Nussbaum, (2015, p. 38) ajoute d'autres capacités qui sont, selon sa conception, indispensables aux premières et trop souvent négligées, qu'elle place au cœur de sa réflexion :

La capacité de se préoccuper de la vie des autres, de comprendre ce que différents types de mesures politiques signifient pour les possibilités de vie et les expériences de tous ses concitoyens, la capacité d'imaginer une variété de problèmes qui affectent l'histoire d'une vie humaine dans son développement et la capacité de voir ensuite son propre pays comme une fraction d'un ordre mondial complexe.

C'est précisément en raison de l'importance de ces capacités dans l'éducation morale et citoyenne au sein des sociétés démocratiques que l'auteure met l'accent, sur la question des émotions morales.

Par émotions morales, elle désigne des émotions particulières dotées d'une force de motivation morale propre dans un sens fonctionnaliste et ou évolutionniste, des soutiens aux relations sociales coopératives, progressivement élaborés dans l'évolution phylogénétique de l'espèce. Elle s'inscrit dans une tradition théorique qui, d'Aristote à la psychologie morale contemporaine en passant notamment par Jean-Jacques Rousseau, entend questionner le rôle moteur des émotions dans les relations morales à autrui. Les émotions sont considérées comme des facilitateurs ou des freins aux comportements moraux et à leur apprentissage. L'éducation morale devrait former des pratiques droites et des modèles de vertus. Pour M. Nussbaum, l'éducation au sens moral consiste dans le détournement de la passion fondamentale de l'être humain, l'amour de soi, de l'amour propre et de ses conséquences sociales et politiques, la vanité, l'esprit de domination, la cupidité et le mensonge. L'éducation citoyenne consiste dans le combat contre les forces qui tendent à la hiérarchie, l'agression collective, la volonté de contrôler et dominer, de dénigrer ou de stigmatiser les minorités.

En somme, il s'agit de former les usages moraux des émotions fondamentales de l'être humain, en « utilisant toutes les ressources humaines disponibles qui permettent à la démocratie de l'emporter sur la hiérarchie » (M. Nussbaum, 2015, p. 40). Il s'agit de voir comment les conceptions de la psychologie du développement humain peuvent guider les principes d'une éducation citoyenne à la hauteur des enjeux moraux et politiques des sociétés démocratiques contemporaines.

Conclusion

L'éthique comme interaction sans friction et la citoyenneté inclusive demeurent l'horizon de la démocratie moderne. Cependant, telles qu'elles se dévoilent actuellement nos sociétés dites démocratiques paraissent privilégier l'avoir individuel et égoïste au détriment du contact humain chaleureux et de l'humanisme garantissant le respect de l'être humain. Et cela est indubitable sans coup férir à une absence, à une souffrance d'éthique dans nos systèmes démocratiques dans lesquels la notion de citoyenneté semble être vidée de son sens. Cette réalité, loin d'être une

impasse, constitue un défi qui nécessite une remise en cause des pratiques, une prise de conscience des uns et des autres en vue d'une restauration des principes de la démocratie dans le sens de la réhabilitation de la citoyenneté éthique et ce, grâce à une philosophie de la « bonne éducation ».

Bibliographie

- Aristote, 1997, *Éthique à Nicomaque*, Trad. J. Tricot, Paris, J. Vrin.
- Aristote, 1969, *Histoire Des Animaux*, Trad. Pierre Louis, Paris, Les Belles Lettres.
- Aristote, 1977, *La Politique*, Trad. J. Tricot, Paris, Vrin.
- BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Paris, Gallimard.
- COLLIOT-THELENE Cathérine, 2011, *La Démocratie sans «Demos»*, Paris, PUF.
- FAVRE Jules, 1889, *La morale d'Aristote*, Paris, Félix Alcan.
- FICHTE Johann-Gottlieb, 1984, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, trad. Alain Renaut, Paris, PUF.
- HAMELIN Octave, 1985, *Le système d'Aristote*, Paris, J. Vrin.
- HECQUARD Maxence, 2007, *Les fondements philosophiques de la démocratie moderne*, Paris, Broché.
- HOUSSET Emmanuel, 2007, *La vocation de la personne, l'histoire du concept de personne de sa naissance augustinienne à sa découverte phénoménologique*, Paris, PUF.
- KONÉ B. Cyrille, 2003, « L'actualité de la démocratie athénienne » in *Annales*, Volume XV, Ouagadougou.
- KONÉ B. Cyrille, 2010, *De la réconciliation terrestre, essai sur la citoyenneté réhabilitée*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- MORFAUX Marie-Louis, 1980, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin.
- MOUZE Létitia, 2006, « Éduquer l'humain en l'homme : l'œuvre esthétique et politique du philosophe » in *Lire Platon*, PUF.
- MVOGO Dominique, 2002, « L'éducation aujourd'hui : quels enjeux ? » in *Presses de l'université catholique d'Afrique centrale*, Yaoundé.
- NODE-LANDOIS M, 2012, « *Persona non grata*. Les raisons méconnues du respect de la personne », in *Bulletin ecclésiastique*, CXIII/3.
- PLATON, 2002, *La République*, trad. Georges Leroux, Paris, Gallimard.
- PLATON, 1997, *Les Lois*, trad. Anissa Castel-Bouchouchi, Paris, Gallimard.
- REBOUL Olivier, 1989, *La philosophie de l'éducation*, Paris, PUF.

ROBILLARD Stéphane, 2008, « Approches de la personne », in *Recherches philosophiques, Revue de la faculté de philosophie de l'Institut Catholique de Toulouse*, vol. 4.

SAVADOGO Mahamadé, 2008, *Pour une éthique de l'engagement*, Namur, Presses universitaires.